

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

PROJET de RÈGLEMENT # 361-2013

TARIFICATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'établir des nouveaux tarifs pour certains postes du personnel électoral;

ATTENDU QUE les frais de rémunération fixés par le MAMROT pour différents postes du personnel électoral ne sont vraiment pas réalistes;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné en ce sens à la séance ordinaire de 19 août 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte un nouveau tarif de rémunération du personnel électoral suivant :

- | | |
|---|---------------|
| 1) scrutateur : | 15,00\$/heure |
| 2) secrétaire du bureau de vote : | 12,50\$/heure |
| 3) président de la table de vérification : | 13,75\$/heure |
| 4) secrétaire de la table de vérification : | 12,50\$/heure |

QUE tous les autres postes du personnel électoral non identifiés par ce règlement, seront rémunérés selon les tarifs de rémunération établis par le Ministère des Affaires municipales et des Régions.

QUE toute personne qui assistera à une séance de formation pour l'accomplissement d'une tâche électorale aura le droit de recevoir une rémunération additionnelle de 30\$.

QUE ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi. »

ADOPTÉ à Saint-Joachim
Le 9 septembre 2013

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général et secrétaire-trésorier

Copie certifiée conforme
Ce onzième jour de septembre 2013

Roger Carrier, directeur général et secrétaire-trésorier